

Image not found or type unknown



Donation de la mere aux enfants

Par **costerg**, le **10/03/2008** à **17:38**

ma mere a 4enfants elle vient de vendre un appartement.elle veux nous en faire profité qu'a t'elle le droit de faire ? et surtout peut t'elle donner a 1,2,3 de ses enfants et pas au dernier.A t'elle le droit de defiscaliser les sommes partagées merci de m'avoir lu et de me repondrernrnalain COSTERG

Par **Jurigaby**, le **11/03/2008** à **12:14**

Bonjour.rnrnTechniquement, elle peut faire ce qu'elle veut de son vivant et elle peut donner à qui elle veut.rnrnMais à son décès, si un héritier reservataire (enfant) n'a bénéficié d'aucune donation et que les donations réalisés au profit de ses frère portent atteinte à sa réserve, il pourra demander une indemnité de réduction.rnrnrnL'abattement fiscal est de 150 000 euros par enfant renouvelable tous les 6 ans.